



RESOLUTIONS N° 038/2020/MCA II/CA
ISSUES DE LA DIX-NEUVIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – BENIN II
18 juin 2020

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account-Bénin II ("*MCA-Bénin II*") s'est réuni le **jeudi 18 juin 2020**, en sa dix-neuvième session ordinaire, à l'hôtel NOVOTEL de Cotonou en République du Bénin, à l'invitation qui a été notifiée à ses membres le 11 juin 2020, conformément aux dispositions de l'Annexe I.C.1(b) de l'Accord de Don, de l'Article 11 du Décret N° 2015-603 du 29 novembre 2015 portant création de MCA-Bénin II et de la section 2.9(a) des Statuts de MCA-Bénin II.

CONSIDERANT QUE les Etats-Unis d'Amérique, représentés par le Millennium Challenge Corporation ("*MCC*") et la République du Bénin représentée par le Gouvernement, ont conclu un Accord de Don du Millennium Challenge en date du 9 septembre 2015 (*"l'Accord de Don"*) ;

CONSIDERANT QUE les termes commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes, revêtent la signification qui leur est donnée dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT QUE par Décret N°2015-603 du 29 novembre 2015 (le "*Décret portant création de MCA-Bénin II*") le Gouvernement a créé MCA-Bénin II pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Don et des Accords Complémentaires tels que définis dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT ENFIN QUE la réunion du Conseil d'Administration a été régulièrement convoquée, et que le quorum a été atteint conformément aux dispositions des Sections 2.10 (a) et (b) puis 2.13(c) des Statuts de MCA-Bénin II ;

Le Conseil d'Administration, après avoir suivi les communications présentées par le Coordonnateur National de MCA-Bénin II au cours de la présente session et après en avoir délibéré, a :

RESOLU QUE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION présent reconnaît avoir reçu une notification suffisante de l'avis de convocation de la dix-neuvième session ordinaire ;

RESOLU QUE le Conseil d'Administration ratifie les documents ci-dessous, après examen et discussions, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs.

Il s'agit :

- ✓ des documents de décaissement du Financement du Programme (fonds Compact) pour le trimestre d'avril à juin 2020, tels qu'approuvés par MCC, y compris la demande de décaissement hors cycle, notamment :

- 1- le Budget Détaillé,
- 2- le Rapport Financier Détaillé,
- 3- la Demande de Décaissement,
- 4- le Rapport Narratif.

- ✓ des documents de décaissement du Financement du Programme (fonds Compact) pour le trimestre de juillet à septembre 2020, notamment :
 1. le Budget Détaillé,
 2. le Rapport Financier Détaillé,
 3. la Demande de Décaissement,
 4. le Rapport Narratif,
 5. le Tableau de Suivi des Indicateurs,
 6. le Rapport de Passation des Marchés,
 7. le Rapport sur les Conditions Préalables.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après avoir noté les efforts réalisés pour la mobilisation des contingences requises pour les travaux, instruit la Coordination Nationale à l'effet de solliciter en cas de besoin, l'appui du Gouvernement pour combler le gap de ressources relevé, afin de ne pas compromettre l'atteinte des objectifs du Programme.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussions, approuve les documents de décaissement de la Contribution du Gouvernement pour le trimestre de juillet à septembre 2020, notamment :

1. le Budget Détaillé,
2. le Rapport Financier Détaillé,
3. la Demande de Décaissement,
4. le Rapport Narratif.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen, approuve le Plan de Passation des Marchés (PP9) pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 ;

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen des mémorandums y afférents et discussions, approuve les modifications objet des avenants ci-après :

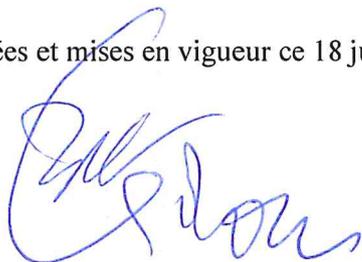
- ✓ avenant n°2 au contrat n°PP1-COM-EDP-03 portant « Acquisition d'un système d'information pour le Centre national de contrôle de la distribution de l'électricité (NDCC IT) » signé avec l'entreprise Grid Solutions SAS; ledit avenant est relatif aux ajustements nécessaires à l'optimisation, à la maintenance future des équipements et à l'exhaustivité de la couverture du réseau de distribution par le NDCC ;
- ✓ avenant n°3 au contrat n°PP3-COM-EDP-11. B portant « Renforcement et Réhabilitation du réseau de Distribution d'Electricité au niveau régional et à Cotonou -Lignes Lot B » signé avec l'entreprise CEGELEC; ledit avenant est relatif à la construction de la plateforme de stockage temporaire des sols en excès à Takon et celle de conditionnement et de stockage des matières dangereuses à Parakou;
- ✓ avenant n°2 au contrat n°PP1-COM-PRISP 01 portant « Audits Energétiques et Maîtrise d'Œuvre pour la Réalisation de projets Pilotes d'Economie d'Énergie » signé avec le Groupement SGS SENEGAL SA / SOCIETE GENERALE DE SURVEILLANCE SA ; ledit avenant est relatif à la redéfinition du périmètre d'activité du consultant en charge du contrat ;

- ✓ Avenant n°3 au contrat n° PP2-COM-PRISP-18 portant « Actualisation du modèle financier de la SBEE et simulation du plan tarifaire alternatif » signé avec le consultant IDEA CONSULT International ; ledit avenant est relatif à une prolongation du délai contractuel afin de disposer du temps nécessaire pour l'achèvement des activités prévues ;
- ✓ Avenant n°2 au contrat N°PP4-CIF-PRISP-04 portant « Sélection d'un consultant et d'un conseiller en transaction IPP » signé avec le groupement ERNST & YOUNG ET ASSOCIES /INTEC / MAYER BROWN INTERNATIONAL LLP ; ledit avenant est relatif aux prestations additionnelles à réaliser par le consultant et à une extension du délai d'exécution en conséquence.

RESOLU QUE le Coordonnateur National est autorisé à transmettre le cas échéant, à MCC pour avis de non objection, tous les documents dûment autorisés, approuvés et ratifiés par les présentes Résolutions.

RESOLU ENFIN QUE les membres du Conseil d'Administration, le Coordonnateur National, les Directeurs et le Conseiller Général de MCA-Bénin II sont autorisés et instruits pour élaborer et signer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation et de l'accomplissement de l'objectif des présentes Résolutions dans les limites de leurs compétences respectives.

Signées et mises en vigueur ce 18 juin 2020.



Nom : Abdoulaye BIO TCHANE
Titre : Président du Conseil d'Administration



Nom : Corine OROUNLA TCHOKPONHOUE
Titre : Conseiller Général de MCA-Bénin II,
Secrétaire du Conseil d'Administration

